

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CD27

présenté par

M. Meurin, M. Blairy, M. Barthès, Mme Bouquin, M. Dutremble, M. Evrard, M. Guibert,
M. Houssin, M. Humbert, Mme Lechanteux, M. David Magnier, M. Marchio, M. Markowsky,
Mme Sabatini et M. Vos

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	1 000 000	0
Politique de la ville	0	1 000 000
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 € en AE et CP :

- du programme 147 « Politique de la ville », action 03 « Stratégie, ressources et évaluation »
- vers le programme 112 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », action 11 « FNADT section locale ».

Cet amendement vise à alerter le Gouvernement sur l'urgence à finir la construction de la deux fois deux voies RN 106 jusqu'à Nîmes et le contournement Ouest de Nîmes pour désengorger la route et désenclaver les territoires.

Le contournement ouest de Nîmes est attendu depuis trente ans par les Nimois et les habitants de ma circonscription, notamment les Alésois. Cette situation ne peut plus durer. Sur les 149 territoires français labellisés "Territoire d'industrie", le bassin alésien se situe à la 137e place concernant les connexions autoroutières.

Pour le développement économique du Gard, la construction de ces routes doit avoir lieu. C'est également une mesure écologique dans la mesure où elle permettra de désengorger Nîmes et, par là-même, de moins polluer.